

## La retransmission des débats inscrite à l'ordre du jour du CD35

Date : 27 avril 2016

J'observe aujourd'hui sur le site [ille-et-vilaine.fr](http://ille-et-vilaine.fr) que la question de la retransmission des séances de l'Assemblée est inscrite après-demain matin à l'ordre du jour de la prochaine session du Conseil départemental.

### REUNION DU 2<sup>ème</sup> TRIMESTRE 2016

#### Ordre du jour de la séance du vendredi 29 avril 2016

N° DES PAGES	N° DES RAPPORTS	DESIGNATION DES RAPPORTS	RAPPORTEURS
9 H 30 :		<b>OUVERTURE DE LA SEANCE</b> <b>Réponses aux questions orales :</b> 1) <u>Retransmission des séances de l'Assemblée départementale</u> (Mme Motel) 2) Fonctionnement de la commission APA suite à l'adoption projet de loi relatif à l'adaptation de la société au vieillissement (M. Pautrel) 3) Politique du financement du logement social (M. Pautrel) 4) Diagnostic flash du Pôle Égalité des Chances (UDC)	

Je me réjouis que ce sujet de la publicité des débats soit enfin publiquement abordé.

Nous aurons là un excellent indicateur de la considération que les élus portent aux citoyens de ce département.

J'en profite pour regrouper en un document unique (malheureusement imparfait) mes différentes contributions sur ce blog à ce jour et à ce sujet :

[ICI \(clic\)](#)

Les voici en outre rappelées dans un ordre chronologique, et complétées de commentaires :

[Rennes : un bel effort de transparence](#) - 23 novembre 2015  
[L'Ille-et-Vilaine est à la traîne](#) - 5 décembre 2015  
[Suivons le Conseil départemental en direct](#) - 17 décembre 2015  
[Démocratie, quand tu nous tiens](#) - 5 janvier 2016  
[Le Conseil départemental se bunkerise](#) - 27 janvier 2016  
[Une obstruction caractérisée](#) - 10 février 2016  
[Oui... Démocratie rime assez mal avec Brétille](#) - 12 février 2016  
[Puisqu'il faut saisir la CADA](#) - 13 février 2016  
[De la transparence brétilienne](#) - 22 février 2016  
[De la publicité des débats du CD35](#) - 29 février 2016  
[Comptes rendus de l'assemblée départementale](#) - 1er mars 2016  
[De la démocratie brétilienne](#) - 14 mars 2016  
[On va y arriver](#) - 19 mars 2016  
[Un voeu en vue au CD35](#) - 19 mars 2016  
[La patience a des limites](#) - 25 mars 2016  
[A quand la vidéo des sessions du CD35](#) - 31 mars 2016  
[Dernière tentative](#) - 4 avril 2016  
["Patience et longueur de temps..."](#) - 10 avril 2016  
[Comme l'écrivait Paul Valéry...](#) - 11 avril 2016  
[Publicité des débats du Conseil départemental](#) - 11 avril 2016

Une question orale (en fait, écrite et déposée au plus tard 48 heures avant la séance) n'est pas suivie d'un débat.

Par contre une réponse doit y être apportée en séance ou au plus tard par écrit dans le mois qui suit.